

maladies. L'autorisation sera ordinairement valable 90 jours à compter de sa délivrance. Il est conseillé de ne jamais expédier du bétail sur pied ou de la viande sans les autorisations et certificats nécessaires, car ils ne seront pas admis dans le pays sans ces documents.

En raison de la complexité des règlements phytosanitaires, l'exportateur canadien doit communiquer avec l'importateur mexicain, son courtier en douane, ou la Confédération nationale du bétail pour les informer des marchandises qu'il a l'intention d'expédier, afin d'entamer les formalités nécessaires, au moins trois mois avant la date d'expédition.

Il n'y a aucun règlement officiel exigeant l'utilisation de mesures métriques pour les importations entrant au Mexique. Cependant, étant donné que le système métrique est, en vertu de la loi, l'étalon officiel des poids et mesures au Mexique, les importateurs exigent habituellement un étiquetage en mesures métriques pour les marchandises emballées, bien que le système anglais soit également utilisé. L'étiquetage en mesures métriques et anglaises est acceptable. Les produits importés doivent être étiquetés en espagnol, l'étiquette devant donner les renseignements indiqués dans la description annexée. Le Mexique est membre du Système international d'unités (SI). Les normes pour les produits et appareils électriques sont les mêmes qu'au